

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette**

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, tenue ce 3<sup>e</sup> jour d'août 2020, à 19h00 à la salle du Conseil au 45, rue des Saules à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Antonin Brunet	François Routhier	Angèle Bastien
Jean-Claude Boucher	Line Quevillon	Richard David

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Denis Légaré, maire et Monsieur Claude Sarrazin, Directeur général est aussi présent et agit comme secrétaire d'assemblée

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher  
ET RÉSOLU unanimement que la séance soit ouverte

**2020-08-91 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Antonin Brunet  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. Législation**
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020
- 4. Gestion financière et administrative**
  - 4.1 Comptes à payer
  - 4.2 Autorisation de signature de monsieur Antonin Brunet auprès de la caisse populaire Desjardins
- 5. Sécurité publique**
  - 5.1 Reconnaissance du travail des premiers-répondants
- 6. Réseau routier et opération de voirie**
- 7. Urbanisme, environnement et développement**
  - 7.1 Demande d'approbation cadastrale située sur le chemin Thomas Sud
  - 7.2 Demande de dérogation mineure pour une remise au 84 chemin du Domaine
  - 7.3 Demande d'une dérogation mineure pour les marges avant du 23, rue Deslauriers
- 8. Loisirs et culture**
- 9. Varia**
- 10. Levée de la séance**

**2020-08-92 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU 6 JUILLET 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon  
ET RÉSOLU : d'accepter le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020.

**2020-08-93 COMPTE À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** les factures du mois de juillet 2020 soient adoptées et autorisées pour paiements au montant total de 98,115.16\$

<b>2020-08-94</b>	<b>AUTORISATION DE SIGNATURE DE MONSIEUR ANTONIN BRUNET AUPRÈS DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS</b>
ATTENDU	que chaque municipalité se doit d'avoir un maire suppléant;
ATTENDU	que Monsieur le conseiller Antonin Brunet a été nommé maire suppléant pour plusieurs mois;
ATTENDU	que plusieurs chèques doivent être signés chaque mois;
ATTENDU	qu'il est possible que le maire ne soit pas disponible pour venir signer les chèques chaque mois;
IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon ET RÉSOLU unanimement	
QUE	Le Conseil autorise l'administration municipale de contacter l'institution financière afin de procéder avec la demande de pouvoir de signature de monsieur Antonin Brunet à titre de maire suppléant auprès de la Caisse Populaire Desjardins.
<b>2020-08-95</b>	<b>RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DES PREMIERS RÉPONDANTS (PR)</b>
ATTENDU	que les premiers répondants sont en mesure d'intervenir lors de situation d'urgence où la vie ou l'intégrité physique d'un individu est en péril à cause d'un problème de santé ou d'un traumatisme, et ce, avant l'arrivée des ambulanciers;
ATTENDU	que par leur travail et leur professionnalisme, les premiers répondants ont porté secours à une personne en détresse à l'église lors de la messe du 19 juillet 2020 qui a démontré l'efficacité et la rapidité d'intervention de nos premiers répondants;
ATTENDU	qu'il est important de mettre en valeur le travail souvent anonyme et méconnu de ces ressources indispensables lors des manœuvres de réanimation et s'assure de la fluidité de l'intervention;
IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien ET RÉSOLU unanimement	
QUE	Le conseil municipal désire souligner le travail, le professionnalisme et le dévouement inconditionnel des premiers-répondants de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette pour les citoyens de leur communauté.
<b>2020-08-96</b>	<b>DEMANDE D'APPROBATION CADASTRALE SITUÉE SUR LE CHEMIN THOMAS SUD.</b>
ATTENDU	que le propriétaire est M. Laurent Labrie sous le numéro (7013311 Canada inc.) désire subdiviser le lot 5 873 633 afin de créer deux nouveaux lots le 6 360 835 et le 6 360 836;
ATTENDU	que les lots créés sont dans la zone 200. Cette zone permet les classes d'usage R1, R2, et C4;
ATTENDU	que la propriété a obtenu son autorisation du ministère du Transport du Québec pour son accès au chemin Thomas Sud;
ATTENDU	qu'une demande d'approbation cadastrale a été déposée pour créer deux lots. Plan cadastral fourni par Marc Fournier arpenteur-géomètre. Minute 24007. Le tout conforme au règlement de lotissement 2000-06;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'approbation cadastrale;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil accepte la demande d'approbation cadastrale situé sur le chemin Thomas-Sud pour la création de deux nouveaux lots.

**2020-08-97 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UNE REMISE AU 84 CHEMIN DU DOMAINE.**

ATTENDU que la propriété est située au 84 chemin du Domaine (Lot 5 873 478) et que les propriétaires sont Michelle Desormeaux et Sylvie Allaire;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire une demande de dérogation pour la remise qui ne respecte pas le règlement de zonage (art. 4.3.4) dont la marge latérale est de 2,0m de la ligne de propriété;

ATTENDU qu'il n'y a pas au dossier un permis pour cette remise, les propriétaires devront en obtenir un afin de rendre conforme le bâtiment secondaire;

ATTENDU que suite à un nouveau certificat de localisation fait par Daniel Giroux arpenteur-géomètre le 28 février 2020, minute 2325 démontre que la remise est à 0.45m de la ligne latérale;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil autorise la demande de dérogation mineure

**2020-08-98 DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE POUR LES MARGES AVANT DU 23 RUE DESLAURIERS.**

ATTENDU que la propriété est située au 23 rue Deslauriers (Lot 5873300) et que le propriétaire est Daniel Larose (2808277 Canada inc.);

ATTENDU qu'il veut construire un bâtiment principal résidentiel avec un plan d'implantation qui ne respecte pas notre règlement de zonage 2000-05;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire une demande de dérogation pour les marges de recul qui ne respectent pas le règlement de zonage (art.4.1.4 et grille de spécification) dont la marge avant est de 15m de la ligne de propriété;

ATTENDU Qu'à la réception de son plan d'urbanisation fait par Simon Dufour Handfield, arpenteur-géomètre le 25 juin 2020, minute 2286, lequel démontre que la marge avant est de 7m;

ATTENDU que le Comité consultatif en urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure pour les marges avant du 23 rue Deslauriers;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure pour les marges avant du 23 rue Deslauriers.

**2020-08-99 ACCEPTION DE LA SOUMISSION – PEINTURER LE LOCAL DE LA BIBLIOTHÈQUE**

ATTENDU que le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées a procédé avec la mise en place d'un nouveau système de sécurité afin d'accéder à l'école de la Montagne;

ATTENDU que les usagers de la bibliothèque devaient passer dans l'école afin d'y accéder;

ATTENDU que le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées a procédé avec une demande à la Municipalité de déménager la bibliothèque dans un local qui est accessible de l'extérieur;

ATTENDU que le local a besoin d'être peinturer en entier;

ATTENDU que le Directeur général et secrétaire trésorier a procédé à des appels auprès de trois fournisseurs dont KGD, Peinture Nancy Collard et Hommes en Blanc et un seul fournisseur est en mesure de faire les travaux avant le mois de septembre;

ATTENDU qu'une soumission a été retenue se déclinant comme suit :

Soumissionnaire	Prix
Hommes en Blanc	2400 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil accepte la soumission de *Hommes en Blanc* au sujet de la peinture de la bibliothèque au montant de 2400 \$ avant taxes.

**QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

**2020-08-100 LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Antonin Brunet  
ET RÉSOLU unanimement

Que la présente séance soit levée à 19h10

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE**

Je soussigné, Claude Sarrazin, Directeur général et secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par .....  
Claude Sarrazin, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Légaré maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences tel que stipulé à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Par .....  
Denis Légaré, maire